

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1731

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Individualisation des autorisations de programme pour les projets connexes à la ligne de tramway LEA et réduction de l'autorisation de programme de l'opération n° 788**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet la demande d'individualisation des autorisations de programme concernant les projets connexes à la ligne de tramway LEA et la réduction de l'autorisation de programme (AP) de l'opération n° 788.

Le Sytral réalise actuellement une nouvelle ligne de tramway (LEA) sur l'ancienne ligne du Chemin de fer de l'est lyonnais (CFEL). La mise en service est prévue à la fin de 2006.

Au vu de l'avant-projet validé en juillet 2003, et dans le cadre de ses compétences, la Communauté urbaine a identifié un certain nombre de projets connexes à réaliser en même temps que les travaux du Sytral. Ceux-ci sont destinés à améliorer l'insertion de la ligne de transports en commun (TC) dans le tissu urbain l'environnant : il peut s'agir d'aménagements d'espaces publics, de voiries ou de cheminement modes doux.

Une individualisation partielle d'AP à hauteur de 500 000 € a déjà été obtenue par la délibération en date du 7 avril 2003 pour l'opération n° 788 correspondant aux frais divers et aux études préalables liées au projet LEA. Il est demandé la réduction de cette précédente AP de 500 000 € à 400 000 € comprenant 191 000 € payés au titre de 2003 et 209 000 € prévus pour 2004.

Par ailleurs, quatorze opérations connexes possibles ont été étudiées, parmi lesquelles il est proposé d'en retenir dix prioritaires pour un montant global de 13 455 000 €, et donc de créer les dix opérations suivantes avec leur montant d'AP respectifs. Les neuf premières opérations sont lancées dans leur intégralité (maîtrise d'œuvre, acquisition et travaux) et la dernière n'est individualisée que partiellement pour le lancement des études.

- Francfort-Villette (Lyon 3°) : réalisation d'une liaison entre la trémie Villette et le futur parc de stationnement dépose-minute sous la place de Francfort et restauration des fonctionnalités en surface :

. montant : 1 500 000 € répartis comme suit :

2004	1 000 000 €,
2005	500 000 € ;

- Reconnaissance (Lyon 3°-Villeurbanne) : réaménagement de la route de Genas et des espaces libres autour de la station Reconnaissance :

. montant : 2 775 000 € répartis comme suit :

2004	100 000 €,
2005	600 000 €,
2006	1 800 000 €,
2007	275 000 € ;

- Honoré de Balzac (Villeurbane) : aménagement d'un boulevard urbain autour du CFEL, entre les rues Perrin et Leclerc :

. montant : 2 400 000 € répartis comme suit :

2004	100 000 €,
2005	800 000 €,
2006	1 300 000 €,
2007	200 000 € ;

- Poudrette-Roger Salengro (Vaulx en Velin) : réalisation d'une voirie longeant le CFEL, entre les rues Poudrette et Roger Salengro pour desservir le parc-relais depuis le boulevard urbain est (BUE) :

. montant : 1 420 000 € répartis comme suit :

2004	70 000 €,
2005	500 000 €,
2006	850 000 € ;

- voie nouvelle 33-Lebrun (Meyzieu) : réalisation du tronçon sud de la VN 33 et d'une voirie longeant le CFEL jusqu'à la rue Lebrun pour créer un accès facile à la gare de Meyzieu depuis le sud :

. montant : 1 450 000 € répartis comme suit :

2004	80 000 €,
2005	520 000 €,
2006	850 000 € ;

- compléments piste cyclable (Lyon, Décines Charpieu, Meyzieu) : sur les 14 kilomètres le long de la ligne LEA, les emprises existantes permettent, dans un premier temps, de réaliser dix kilomètres de piste cyclable.

Les quatre autres kilomètres représenteront en 2006 des discontinuités pour cette piste nécessitant des acquisitions foncières plus lourdes et ne seront donc réalisés qu'après la mise en service de LEA.

En attendant les travaux définitifs, et pour pouvoir assurer la continuité des déplacements des cyclistes en 2006 le long de LEA, certains aménagements provisoires seront réalisés (signalisation, marquages, etc.) sur les voiries avoisinantes :

. montant : 172 000 € répartis comme suit :

2006	172 000 € ;
------	-------------

- Bel Air (Villeurbanne) : création d'un escalier et d'une rampe pour descendre de la dalle vers la station Bel Air :

. montant : 85 000 € répartis comme suit :

2006	85 000 € ;
------	------------

- esplanade-Grand Large (Décines Charpieu) : aménagement d'un cheminement mode doux confortable entre le pôle bus Esplanade et la station de tramway Grand Large :

. montant : 610 000 € répartis comme suit :

2005	160 000 €,
2006	450 000 € ;

- jonction Dauphiné-Lacassagne (Lyon) : aménagement d'un cheminement mode doux traversant LEA entre les quartiers Dauphiné et Rouget de l'Île :

. montant : 253 000 € répartis comme suit :

2005	100 000 €,
2006	153 000 €;

- rue du 8 mai (Mezzieu) : élargissement de la rue du 8 mai pour créer un cheminement pour piétons confortable, entre le centre de Mezzieu et la station de tramway :

. montant total de 2 390 000 € dont 150 000 € pour la première phase : engagement des procédures administratives en vue des acquisitions foncières :

2004	50 000 €,
2005	100 000 €.

Il faut noter que sera créée ultérieurement une opération d'environ 15 M€ correspondant à la participation de la Communauté urbaine aux surcoûts qualitatifs dans le projet du Sytral.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 26 janvier 2004 et du Bureau restreint le 16 février 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2003-1091 en date du 7 avril 2003 ;

Vu l'avis favorable du pôle urbanisme le 26 janvier 2004 et du Bureau restreint le 16 février 2004 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la création des dix opérations énumérées ci-dessus et venant en accompagnement de la réalisation du projet LEA,

b) - la réduction de l'autorisation de programme de l'opération n° 788 de 500 000 à 400 000 €.

2° - Ces opérations inscrites à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 feront l'objet chacune d'une individualisation d'autorisation de programme pour un montant global de 11 215 000 € se répartissant respectivement sur chaque opération connexe comme suit :

- Francfort-Villette (Lyon 3°) à hauteur de 1 500 000 €,
- Reconnaissance (Lyon 3°-Villeurbanne) à hauteur de 2 775 000 €,
- Honoré de Balzac (Villeurbanne) à hauteur de 2 400 000 €,
- Poudrette-Salengro (Vaulx en Velin) à hauteur de 1 420 000 €,
- voie nouvelle 33-Lebrun (Mezzieu) à hauteur de 1 450 000 €,
- compléments piste cyclable (Lyon, Décines, Mezzieu) à hauteur de 172 000 €,
- Bel Air (Villeurbanne) à hauteur de 85 000 €,
- Esplanade-Grand Large (Décines) à hauteur de 610 000 €,
- jonction Dauphiné-Lacassagne (Lyon) à hauteur de 253 000 €,
- rue du 8 mai (Mezzieu) à hauteur de 150 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

